



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Carnet de sante

Question écrite n° 48203

Texte de la question

Suite a la mise en oeuvre de la reforme de la maitrise des depenses de sante, M. Francois Asensi attire l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales sur le lancement du carnet de sante. Il souhaiterait obtenir des informations concernant le cout de sa creation, de sa fabrication et de sa distribution. Il lui demande egalement de fournir toutes les precisions sur le budget consacre a la campagne de promotion de ce carnet de sante dont l'utilite et l'efficacite restent a demontrer. Il rappelle qu'en 1994, un carnet de sante avait ete mis en place uniquement en direction des personnes soignees pour plus de deux affections de longue duree. 40 000 malades seulement l'ont reclame et des millions d'exemplaires sont restes inutilises a la caisse primaire d'assurances maladies representant une depense de plus de 10 millions de francs.

Données clés

Auteur : [M. Asensi François](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48203

Rubrique : Assurance maladie maternite : generalites

Ministère interrogé : travail et affaires sociales

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 février 1997, page 656